

#6

MAI 2025

Territoires

www.saferidf.fr

JOURNAL
D'INFORMATION
DE LA
SAFER DE
L'ÎLE-DE-FRANCE



ÉDITO

Je vous invite à découvrir cette nouvelle édition de Territoires, notre journal d'information. Ce numéro met en lumière les nombreuses initiatives et réalisations qui ont marqué notre action en 2024, en faveur de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que du développement durable de notre région.

Dans un contexte où les défis environnementaux, agricoles et sociétaux s'intensifient, notre engagement reste intact. Grâce à des partenariats solides avec les collectivités, l'Etat, la Région et les acteurs locaux, nous poursuivons nos missions avec une ambition renouvelée : celle de protéger nos territoires tout en facilitant l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices, garants d'une agriculture résiliente et de proximité.

Cette année encore, nous avons relevé de nombreux défis. Du salon de l'Agriculture 2024, qui a mis à l'honneur les initiatives en faveur de la transition agricole, à des projets de renaturation de sites dégradés ou à l'accompagnement des collectivités dans la lutte contre le mitage foncier. Ces actions témoignent de la volonté de la Safer d'agir concrètement pour l'avenir des territoires.

L'un des temps forts de 2024 a été le 58^e Congrès National des Safer, que nous avons eu l'honneur d'accueillir à Versailles. Ce rendez-vous exceptionnel a mis en lumière les enjeux cruciaux de la souveraineté alimentaire et de la préservation des terres agricoles.

Je vous souhaite une agréable lecture et vous invite à continuer de soutenir ces initiatives porteuses d'espoir pour nos territoires et pour les générations futures.

Pierre MARCILLE
Président Directeur Général



LES ÉVÈNEMENTS QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE 2024 : RETROSPECTIVE



L'AGRICULTURE FRANCIENNE MISE À L'HONNEUR AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2024

Le Salon International de l'Agriculture 2024 a été l'occasion pour la Safer de l'Île-de-France et ses partenaires de mettre en lumière des initiatives majeures en faveur de l'agriculture durable et du renouvellement des générations agricoles dans la région.

Un record d'installations agricoles en Île-de-France

La Safer a célébré l'installation de **31 jeunes agriculteurs et agricultrices en 2023**, un record qui dépasse pour la deuxième année consécutive la trentaine de projets accompagnés. Ce résultat souligne l'engagement des acteurs publics et privés pour favoriser le renouvellement des générations dans un contexte marqué par des défis économiques et environnementaux. Madame Valérie Lacroute, vice-présidente de la Région Île-de-France, et Monsieur Clément Torpier, président des Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France, ont réaffirmé leur soutien à l'installation agricole à travers des aides publiques et des dispositifs d'accompagnement renforcés.



Un partenariat pour l'avenir agricole de l'Île-de-France

Autre initiative mise à l'honneur, le **programme SESAME, piloté par la Safer de l'Île-de-France, Cœur d'Essonne Agglomération et Grand Paris Sud**. Lancé en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Territoire d'Innovation – France 2030 », ce programme favorise la transition agricole et alimentaire en préservant les espaces agricoles. À travers une animation foncière efficace, SESAME accompagne le développement local et le renouvellement des générations agricoles. Les élus locaux, Eric Braive, Président de Cœur d'Essonne Agglomération, et Michel Bisson, Président de Grand Paris Sud, ont salué l'importance de ce partenariat pour soutenir une agriculture dynamique et de proximité.



La Métropole du Grand Paris et la Safer de l'Île-de-France

Sur le stand de la Métropole du Grand Paris, l'accent a été mis sur la **préservation des 2 000 hectares d'espaces agricoles métropolitains**, essentiels pour la souveraineté alimentaire et la biodiversité. Fatoumata Koné, vice-présidente de la Métropole, et Pierre Marcille, président de la Safer, ont présenté les outils disponibles pour protéger ces espaces face aux pressions foncières : documents d'urbanisme

Un engagement collectif pour l'agriculture francilienne

Ces initiatives témoignent de l'effort collectif pour construire une agriculture résiliente, durable et en phase avec les attentes des citoyens. Grâce à des collaborations renforcées entre la Région Île-de-France, les collectivités et l'État, la Safer de l'Île-de-France s'affirme comme un acteur clé de la transition agricole et alimentaire.



INAUGURATION DU SITE DU DOMAINE DE LA GRANGE-LE-ROY À GRISY-SUISNES (77)

Mardi 23 janvier 2024 s'est tenue l'inauguration de notre projet de réaménagement en partenariat avec la société ECT. Cet évènement a réuni différents acteurs dont : M. Pierre Ory, Préfet de Seine-et-Marne, M. Sébastien Lime, Secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne, M. Jérôme Regnault, conseiller à la Région Île-de-France et 1er vice-président d'Île-de-France Nature, M. Benjamin BEAUSSANT, directeur de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF), M. Jean-Marc Chanussot, Maire de Grisy-Suisnes, M. Louis-Marie Saoût, Maire de Coubert, M. Laurent Mogno, Président d'ECT, et M. Pierre MARCILLE, Président de la Safer de l'Île-de-France.

Maître d'ouvrage du projet, la Safer de l'Île-de-France est devenue propriétaire en 2012 du Domaine de la Grange-le-Roy (hors château et communs). L'objectif du projet était de redonner à cet ensemble foncier une vocation agricole et naturelle sur 45 ha, dont 25 ha sur la commune de Grisy-Suisnes, via le confinement des pollutions anciennes, la recréation d'un substrat fertile et la réalisation de mesures écologiques. En étroite collaboration avec ECT et la commune de Grisy-Suisnes, ce projet a permis de créer 17 ha de pâturages, 7 000 arbres ont été plantés, 3 mares créées et 6 restaurées.

Symbole du réaménagement agricole et de la restauration environnementale du site, un arbre a été planté, avant que l'évènement se poursuive par une visite du site.



© Gil FORNET - ECT



© Safer IDF



FESTIVALS DE LA TERRE DES JEUNES AGRICULTEURS

En 2024, la Safer a eu le plaisir de participer aux **Festivals de la Terre organisés par les Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France Ouest et de Seine-et-Marne**. Ces évènements incontournables ont été l'occasion de mettre en lumière notre engagement pour l'installation des jeunes, la préservation des terres agricoles, et le soutien aux agriculteurs et agricultrices.

Lors du festival de Sonchamp (78), un moment clé a marqué cette année : **la signature d'une convention de partenariat entre la Safer de l'Île-de-France et l'Association de Développement de l'Apiculture en Île-de-France (ADA IDF)**. Cet accord reflète une volonté commune de :

- Soutenir l'implantation et le développement des exploitations apicoles
- Préserver les espaces naturels et agricoles
- Renforcer la biodiversité en facilitant l'accès au foncier pour les apiculteurs

Par ailleurs, le stand, animé avec passion par l'équipe de la Safer de l'Île-de-France, a connu un véritable succès grâce à de nombreux échanges enrichissants avec les visiteurs.

Ces festivals ont été une opportunité unique de dialoguer avec les acteurs du monde agricole et de réaffirmer une mission : accompagner les projets agricoles, naturels et forestiers en Île-de-France.



© Safer IDF



62^e CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DE SEINE-ET-MARNE (77)

La Safer de l'Île-de-France était présente au **62^e Congrès des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne à Dammarie-lès-Lys (77)**. Une journée riche en rencontres et en échanges. Ce rendez-vous incontournable de la rentrée a permis de présenter l'engagement au service des territoires, ainsi que les solutions que la Safer apporte aux projets agricoles, naturels et forestiers.

La Safer a également profité de cet événement pour échanger avec les représentants des collectivités locales sur les outils de protection foncière et la stratégie d'aménagement économe en ressources foncières, tout en mettant en avant son guide de sobriété foncière et son application Vigimitage. Ces outils concrets visent à accompagner les élus dans leurs projets, tout en préservant l'équilibre entre développement et respect des ressources naturelles.



58^e CONGRÈS NATIONAL DES SAFER UN RENDEZ-VOUS EXCEPTIONNEL À VERSAILLES (78)

Le 28 novembre 2024, la Safer Île-de-France a eu l'honneur d'accueillir le **58^e Congrès National des Safer à Versailles**. Cet événement majeur a rassemblé les délégations des Safer de métropole et d'outre-mer, ainsi que des partenaires et intervenants. Le thème central, « **Souveraineté et proximité alimentaires dans leur dimension foncière** », a permis d'explorer des solutions innovantes pour renforcer l'autonomie alimentaire de nos territoires tout en préservant durablement le foncier agricole, naturel et forestier.

La journée a débuté par plusieurs interventions de :

- Emmanuel Hyst, Président de la FNSafer ;
- Valérie Lacroute, Vice-Présidente de la Région Île-de-France ;
- Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France ;
- Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (par message vidéo).

Tous ont souligné l'importance de renforcer la coordination entre acteurs pour garantir la souveraineté alimentaire et la préservation des terres agricoles.

La journée s'est articulée autour de trois tables rondes thématiques qui ont suscité des échanges riches et constructifs.

1. **Comprendre les défis pour concilier souveraineté et proximité alimentaires**
2. **Protéger l'usage productif du foncier agricole face aux nouvelles concurrence**
3. **Renouveler les générations et ouvrir des perspectives d'avenir**

Le Congrès a permis de mettre en lumière les actions de la Safer Île-de-France tout en ouvrant des perspectives pour le futur de l'agriculture. Un grand merci à tous les participants, intervenants, partenaires et équipes organisatrices qui ont fait de cet événement un succès !

La Safer de l'Île-de-France est fière de la réussite de ce congrès, consacré à un thème aussi déterminant pour l'avenir de l'agriculture.



© Karim BRUSSELEERS



LA SAFER DE L'ÎLE-DE-FRANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES



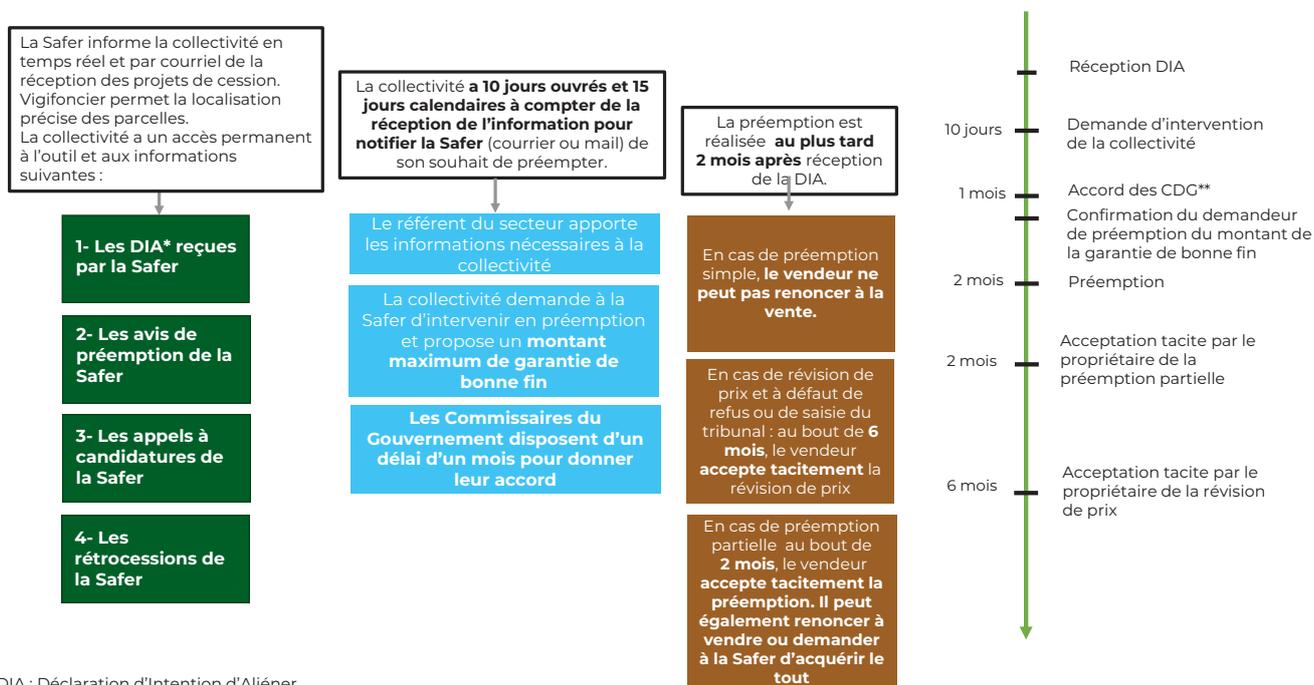
VEILLE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS FONCTIONNEMENT DE LA VEILLE FONCIÈRE

Composé de quatre personnes, le Pôle Veille Foncière de la Safer de l'Île-de-France est au service des collectivités depuis 25 ans. Son rôle est de mener à bien les préemptions et opérations foncières réalisées à la demande des collectivités locales, établissements publics et syndicats (SIAHVY, SEMEA, SIAH Croult et Petit Rosne, SIARE, SIAVB, SIECCAO et Syndicat de l'Orge).

Nous travaillons avec les acteurs locaux, signataires d'une convention de surveillance et d'intervention foncières, « outil-phare » de nos actions menées en faveur des territoires. Cette réponse à la demande des élus franciliens de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) mais aussi de lutter contre la spéculation et tous les phénomènes de mitage, intervient avec le soutien de l'Etat et la Région Île-de-France (CPER).

Pour rappel, la Safer est informée par les notaires de l'ensemble des transactions portant, directement ou par l'intermédiaire de sociétés sur des biens ruraux, situés en zones agricole et naturelle des documents d'urbanisme (environ 8 000 à 10 000 notifications par an).

Par convention, les informations concernant le marché foncier des ENAF peuvent être mis à disposition de nos partenaires via le portail Vigifoncier. Cette diffusion en temps réel permet aux bénéficiaires d'assurer une veille foncière et de demander à la Safer d'intervenir en préemption sur un projet de vente identifié selon le fonctionnement ci-dessous.



*DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner
** CDG : Commissaires du Gouvernement

Territoires #6

Les échanges quotidiens avec les élus franciliens et les acteurs locaux sont indispensables pour construire un partenariat durable et de confiance. L'objectif est de répondre aux attentes de l'ensemble de nos partenaires et de convaincre de l'utilité des actions de la Safer.

En effet, les évolutions législatives successives ont permis d'adapter ainsi le droit de préemption Safer répondant aux besoins des communes de lutter contre le phénomène de mitage.



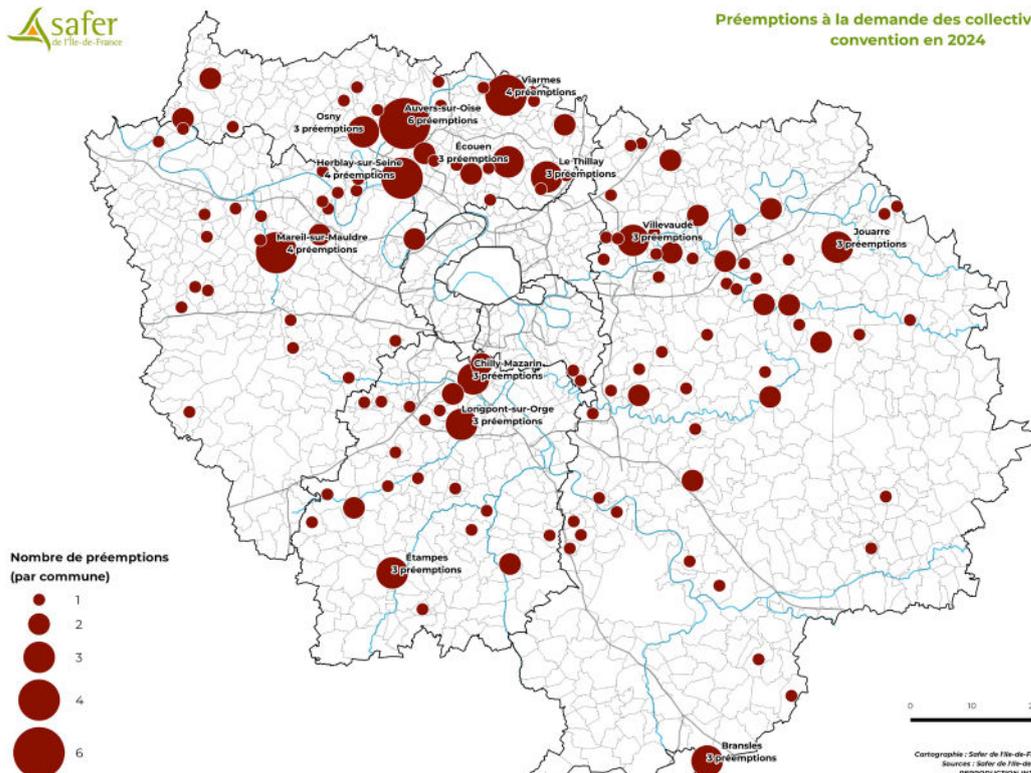
© Safer IDF

- 1962** Création du droit de préemption de la Safer
- 1999** La loi autorise la Safer à préempter en invoquant un objectif environnemental.
- 2005** La loi autorise la Safer à préempter pour le compte des départements dans les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).
- 2014** Un droit de préemption renforcé quant à la nature du bien (la loi définit l'assiette du droit de préemption de la Safer par référence au document d'urbanisme : toute parcelle située en zones agricole ou naturelle est préemptable. Un droit de préemption en cas d'aliénation de la totalité des parts ou actions d'une société est également créé).
- 2016** Extension du droit de préemption aux donations non familiales.
- 2017** La loi autorise la Safer à intervenir dans les bois (jusqu'à 3 hectares) à titre expérimental.
- 2020** Pérennisation du droit de préemption « bois » par le Parlement au regard de son efficacité.

Ces adaptations permettent une augmentation et une diversification sensible des partenariats franciliens aboutissant à un nombre de préemptions exercées en forte augmentation.



Préemptions à la demande des collectivités sous convention en 2024



Cartographie : Safer de l'Île-de-France - Janvier 2025
Sources : Safer de l'Île-de-France, IGN
REPRODUCTION INTERDITE



PROJET DE RENATURATION

SUR UN ANCIEN CAMPING DEGRADÉ À ANNET-SUR-MARNE (77)

La Safer de l'Île-de-France porte un projet de **renaturation de l'ancien camping fortement dégradé de l'île Demoiselle à Annet-sur-Marne (77)**. En lien étroit avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) et la Commune, cette opération partenariale ambitieuse et vertueuse, regroupe d'importants enjeux de préservation de l'environnement à l'échelle locale et régionale et qui s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de sobriété foncière.

Fin 2023, la Safer était intervenue **en préemption à la demande de la collectivité** dans le cadre d'une convention de veille et d'intervention foncière afin d'acquérir ce terrain de 7 ha situé entre la rivière Marne et la route départementale en face de l'île de Loisirs de Jablines-Annet.

Depuis la fermeture du camping en 2018, le site en déshérence, s'est enrichi et se trouvait sujet au phénomène de mitage. Il a ainsi connu plusieurs périodes d'occupations illégales (sans droit ni titre). Le site est également devenu un lieu de dépôts sauvages et de déchets divers. Il est aujourd'hui parsemé de plusieurs centaines de tonnes de **déchets ménagers, gravats, pneumatiques, matériaux inertes et amiantés, carcasses de voitures, appareils électriques, impactant la biodiversité du site et le cadre de vie des habitants**. La menace était aussi une aggravation de la situation actuelle d'insalubrité, la perte de fonctionnalité des zones humides, de la qualité de l'eau de la Marne et des nappes souterraines, et la diminution de l'intérêt faunistique et floristique (enfrichement, présence d'espèces ornementales, éventuellement exotiques envahissantes, dérangement et destructions d'espèces patrimoniales du fait des dépôts illégaux, absence de gestion...).

Le projet mené par la Safer de l'Île-de-France et par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) répond aux enjeux de la **désartificialisation avec le nettoyage et la dépollution du site, ainsi que la démolition des bâtis existants**. Il s'agit aussi de poursuivre un objectif de protection de la ressource en eau (berges de la Marne, qualité de l'eau) et des zones humides, d'amélioration de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques. Enfin, la renaturation va notamment permettre de sécuriser les espaces et leurs alentours de manière pérenne. Un aspect pédagogique (chemins pédestres, panneaux explicatifs et présentation de la biodiversité) est envisagé sur le site.

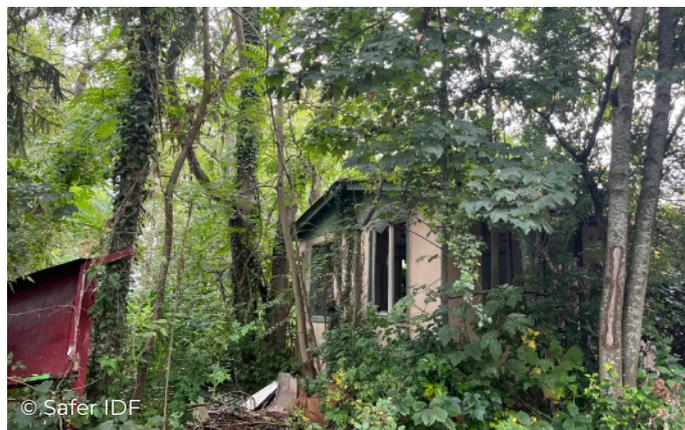
Avec le concours financier de :



Afin de construire un projet concerté et de définir au mieux le scénario de renaturation, la Safer de l'Île-de-France, l'EPFIF et la commune d'Annet-sur-Marne ont souhaité **associer les acteurs du développement local à cette initiative**. Un premier comité de pilotage s'est ainsi déroulé le 25 juin 2024 et a rassemblé la Région Île-de-France, Île-de-France Nature, la Direction régionale et interdépartementale Environnement-Aménagement-Transports (DRIEAT), la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté de Communes Plaines et Monts de France, l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF), l'Institut Paris Région, l'Office français de la biodiversité, l'ADEME. Cette première rencontre a permis de présenter le projet, ses enjeux écologiques, ses intentions et **de lancer une dynamique avec les partenaires**.

Actuellement, la réalisation d'études techniques préalables est en cours et un second COPIL s'est déroulé le 3 décembre 2024 afin de présenter les premiers résultats et de préciser le projet.

Cette opération « pilote » bénéficie de subventions régionales qui permettent de participer à l'équilibre économique du projet. À ce titre, nous tenons à remercier nos premiers partenaires financiers : **l'Etat à travers le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « Fonds vert » - Mesure Recyclage foncier (850 000 €), la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Fonds propreté » (100 000 € en fonctionnement et 9 000 € en investissement), Île-de-France Nature avec l'AMI « Retour de la nature en ville » (80 500 €)**. Sans ce soutien financier important, la mise en œuvre d'une telle opération ne serait pas possible.





ILE-DE-FRANCE TERRE D'INSTALLATION LE FONDS DE PORTAGE D'AIDE A L'INSTALLATION

L'installation agricole **est un enjeu crucial pour assurer le renouvellement des générations en agriculture**. Cela est particulièrement le cas en Île-de-France où l'accès au foncier peut être perçu comme plus difficile.

Pour ce faire, la **Région Île-de-France, la Safer de l'Île-de-France et Île-de-France Nature** ont donc décidé de créer **un fonds de portage** dédié à ce sujet.

Il vise à répondre à plusieurs cas de figure qui se présentent régulièrement aux porteurs de projet ou aux collectivités qui les accompagnent :

- La mise en vente d'un bien susceptible de permettre une installation agricole mais pour lequel aucun porteur de projet n'est identifié. Il convient alors de le stocker le temps de faire émerger des projets ;
- Un porteur de projet candidat à l'installation a identifié des biens pouvant lui permettre de s'installer mais il n'est pas encore prêt à acquérir (finalisation d'une formation, bouclage des financements) ;
- Des biens agricoles qui pourraient permettre des installations mais qui nécessitent des études complémentaires pour vérifier la faisabilité des projets (accès à l'eau, urbanisme, purge de recours éventuels sur des permis de construire...).

Le fonds permet ainsi à la Safer **d'acquérir le bien, de le mettre en réserve (jusqu'à 10 ans)** dans l'attente d'identifier un candidat à l'installation prêt à acquérir ou le temps de le laisser finaliser son projet.

Il vise essentiellement l'installation agricole mais peut aussi contribuer aux autres objectifs du Pacte Agricole voté le 31 mai 2018 par la Région à savoir :

- Accélérer la diversification des exploitations agricoles ;
- Augmenter le nombre d'exploitations d'élevage ;
- Augmenter les surfaces en agriculture biologique ;
- Promouvoir l'innovation ;
- Encourager la féminisation du secteur agricole ;
- Soutenir la renaissance des filières vignes, champignons, vergers et maraîchage de variétés franciliennes anciennes.

Ce dispositif est mobilisable sur l'ensemble de la Région.

Vous êtes porteur d'un projet d'installation agricole ou vous êtes une collectivité qui souhaite accompagner un projet agricole, **pensez au portage foncier !**



Safer de l'Île-de-France

19 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Standard : 01 42 65 28 42 - **Fax** : 01 42 65 08 50

safer@safer-idf.com

www.saferidf.fr

Safer de l'Île-de-France

SAFER_IDF